

Lausanne, le 8 mars 2022

Interpellation urgente

Un nouveau centre de sécurité sous la gare : pour quoi faire ?

Passé outre l'attention de la plupart des observateurs·rices lausannois·es, le *Collectif Droit de rester Lausanne* a révélé qu'un projet de Centre de sécurité de plus de 3'000 m² regroupant la Police des transports, l'Administration fédérale des douanes et la Police cantonale est en cours dans le cadre des travaux d'agrandissement du complexe de la gare de Lausanne. Ce bâtiment constituerait, en volume, la plus grosse partie du projet d'agrandissement de la gare : attenant à la rue des Épinettes, il doit également accueillir un nouveau parking en plus de ce Centre, parking qui ne fait pas partie de la surface évoquée ci-dessus.

Ce Centre impliquerait un agrandissement très substantiel des dispositifs policiers dans la zone de la gare et comporterait notamment la construction de nombreuses cellules, qui seraient installées sous les nouveaux rails à construire côté sud, sans accès à la lumière du jour. Le projet viserait également à garantir notamment la plus grande "discrétion" au travail de la police au sein de ce Centre. Des conditions inacceptables de détention provisoire, alors même que le Tribunal fédéral a, à plusieurs reprises, déjà condamné le canton, à indemniser des détenu·e·s, enfermé·e·s dans les zones carcérales des postes de police, dans des conditions de détention considérées comme dégradantes et illicites (détention excédant 48 heures, pas de fenêtre, pas de possibilité suffisante pour exercer le droit à une promenade, notamment). La Commission des visiteurs de prison du Grand Conseil vaudois vient également de dénoncer cette situation. A noter qu'un étage du parking souterrain serait également privatisé par le Centre, qui s'ajouterait aux 3'000 mètres carrés de locaux.

Les sous-signé·e·s s'interrogent sur les fondements et les visées de ce Centre de sécurité dans l'espace de la gare de Lausanne, alors même qu'on observe déjà, depuis plusieurs années, un renforcement de la présence policière, dans l'espace ferroviaire et dans ce quartier en général. Nous nous inquiétons notamment des impacts que pourrait avoir ce Centre sur la situation des personnes ne bénéficiant pas d'un statut de régulier de séjour ou relevant d'une procédure de demande d'asile, puisque ces personnes sont souvent dans l'obligation de prendre des transports en commun pour leurs démarches administratives et ont tout à craindre d'un contrôle de police.

Rappelons que ce Conseil communal s'est à plusieurs reprises positionné contre la politique répressive qui frappe les personnes sans-papiers et celles qui sont déboutées du droit d'asile dans le canton de Vaud. À l'initiative d'un postulat initié par notre ancien collègue Pierre-Yves Oppikofer, le corps délibérant s'est déclaré « Ville-refuge » et s'est positionné en faveur d'un accueil plus conséquent de réfugié·e·s et d'un arrêt net de l'application des mesures de contraintes et de la répression contre des personnes migrantes.

Or, la présence policière dans l'espace de la gare joue ici un rôle important, puisque de nombreuses personnes sans-papiers ou déboutées du droit d'asile n'ont d'autres choix que de fréquenter cette zone. C'est notamment le cas des personnes résidant dans un Centre fédéral d'asile en périphérie et se trouvant dans l'obligation de se rendre en transports publics à Lausanne pour leurs obligations administratives auprès du SPOP, de l'EVAM ou d'autres structures.

Les travaux de construction doivent démarrer l'année prochaine. Dès lors, nous nous interrogeons également sur les conditions dans lesquelles la ville a été informée de ce projet ou, sinon, sur les raisons pour lesquelles elle ne l'a pas été. Car si une partie du bâtiment devant accueillir le Centre et le parking est situé sur une zone ferroviaire, une autre partie se trouve dans une zone ordinaire, inscrite sur le cadastre comme zone d'habitation à forte densité. De surcroît, cette zone devait initialement être consacrée à la

construction de logements d'utilité publique, en compensation de ceux qui seront détruits sur la rue du Simplon. Entre logement d'utilité publique et cellules, il y a un fossé net !

Dès lors, même si la décision de construire ce Centre de sécurité ne relève pas d'une compétence communale, elle doit intéresser au plus haut point notre Conseil ainsi que la Municipalité, puisque ce projet ne correspond pas aux objectifs de construction de logements annoncé en 2014, et puisque son développement pourrait impacter négativement les objectifs d'accueil humanitaire et de solidarité que se sont fixés les institutions lausannoises.

Lausanne, le 8 mars 2022

Ainsi, nous adressons les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) La Municipalité a-t-elle été informée de ce projet de Centre de sécurité avant qu'il ne soit rendu public par *Droit de rester* ? S'est-elle fait présenter, par les autorités cantonales, fédérales ou par les CFF, les objectifs de ce projet et les plans de construction ? Si oui, peut-elle transmettre ces informations au Conseil communal ?
- 2) Alors que la construction du bâtiment, qui comporte des bureaux et qui se trouve en partie sur une zone d'habitation sur le cadastre, doit démarrer l'année prochaine, quels processus de mise à l'enquête, d'autorisation de construction et de voies de recours doivent mener à la possibilité ou non, pour les CFF, de louer ces plus de 3000 m² de locaux à la Police cantonale et aux Douanes, auxquels s'ajoutent 850 m² de parking réservés ? La Municipalité n'estime-t-elle pas que les délais seront trop serrés et ne permettront pas un réel contrôle sur ce projet ?
- 3) Quel est la position générale de la Municipalité sur ce projet de Centre de sécurité renforcé en gare de Lausanne et que pense-t-elle, en particulier, du projet de construire des cellules de détention en dessous des rails, sans accès à la lumière du jour ?
- 4) Quelles conséquences pourraient entraîner l'ouverture de ce Centre de sécurité sur les missions de la Police lausannoise et sur sa collaboration avec les autres corps de police, notamment en matière de mesures de contraintes à l'encontre des requérant-e-s d'asile ?
- 5) La Municipalité a-t-elle connaissance d'éléments qui permettraient d'expliquer pourquoi – alors même que les CFF se targuent de développer un projet d'agrandissement de la gare qui soit participatif et qui intégrerait les riverains dans son processus – aucune information claire et transparente n'a été donnée par l'ex-régie fédérale ? De même, la Municipalité sait-elle pourquoi les autorités cantonales n'ont pas daigné communiquer sur ce projet, avant qu'il soit rendu public par le collectif *Droit de rester* ?
- 6) La Municipalité pense-t-elle que ce Centre pourrait impacter la politique répressive à l'endroit des personnes sans-papiers, se trouvant dans un processus de demande d'asile à Lausanne ou menacées d'un renvoi ? Sinon, pourquoi et, si oui, de quelle manière ?

Maimouna Mayoraz

Johann Dupuis

Pierre Conscience

BONILLO Isabelle